

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA SAONE ET LOIRE**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
RESERVEE AUX ADHERENTS
AYANT SOUSCRIT UN CONTRAT DE SERVICES
SAISON 2023/2024**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Pour faciliter les demandes de subventions auxquelles vous avez droit en tant qu'**adhérent ayant souscrit au contrat de services**, la Fédération Départementale des Chasseurs a regroupé toutes les aides financières au sein de ce formulaire.

Cette demande doit être renvoyée avant le **1^{er} OCTOBRE 2023** accompagnée impérativement :

- d'un Relevé d'Identité Bancaire (si changement depuis la dernière demande)
- de tous les justificatifs qui vous sont demandés dans cet imprimé. Dans le cas où il manquerait certains justificatifs, la rubrique concernée serait considérée comme nulle.

N° ADHERENT :

NOM DE LA SOCIETE COMMUNALE ou CHASSE PRIVEE :

NOM du RESPONSABLE : Prénom :

Adresse complète :
.....
.....

Cadre réservé à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Visa du Technicien pour accord

Date de réception

Visa du Directeur après accord

Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 – 71260 VIRE – Tel : 03.85.27.92.71
Email : fdc71@chasseurdefrance.com

SUBVENTIONS FIXES

OBJET	QUANTITE	SUBVENTION
Parc de pré-lâcher ⁽¹⁾⁽⁵⁾ Année fabrication : x 25 €	= €
Abri agrainoir ⁽¹⁾⁽⁵⁾ Année mise en place : x 5 €	= €
Barre d'envol ⁽²⁾⁽⁵⁾ (30 % du coût de fabrication) x 30 %	= €

<p>Protection des cultures par clôture électrique (pose avant le 15 Août, sauf prairies et après contrôles) ⁽⁴⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose et entretien de la clôture électrique : 10 € / ha protégé... .. ha x 10 € = € - Prime de résultat : 20 € / ha protégé ha x 20 € = € <p>Protection spécifique contre les dégâts de Cerfs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose et entretien de la clôture électrique : 40 € / ha protégé... .. ha x 40 € = € - Prime de résultat : 20 € / ha protégé ha x 20 € = € 		
--	--	--

<p>Convention lapin de garenne (après signature d'une convention fournie sur demande)</p> <p>→ Elevage ⁽²⁾⁽⁵⁾ (fournir plan de l'élevage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contour (en mètre linéaire) m x 2,3 € = € - Filet de protection aérien (en m²) m² x 0,4 € = € - Lapins de garenne ⁽²⁾ (maximum 20 lapins)..... x 15 € = € <p>→ Garenne dans réserve de chasse ⁽¹⁾⁽⁵⁾ (maximum de 4)...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lapins de garenne ⁽²⁾ (maximum 20 lapins par garenne) x 5 € = € 		
---	--	--

<p>Perdrix ⁽¹⁾⁽²⁾ sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sous parc des perdrix entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre - Plafond de 2 perdrix pour 10 hectares - Sous parc x 1,5 € = € <p>Faisans commun ⁽¹⁾⁽²⁾ sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sous parc des faisans entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre - Plafond de 2 faisans pour 10 hectares - Sous parc x 1,5 € = € 		
--	--	--

<p>Construction de cage-piège à corvidés ⁽³⁾⁽⁵⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> Cage-piège fixe x 76 € = € Cage-piège transportable x 138 € = € 		
--	--	--

TOTAL		= €
--------------	--	-----------

(1) Avertir le technicien ou la FDC.

(2) Fournir la facture

(3) Fournir la déclaration de piégeage

(4) Réservée aux territoires ayant retourné une ou plusieurs convention(s) d'engagement pour la protection des cultures contre les dégâts de grand gibier dans les 48 heures ayant suivi la pose de la clôture.

Pas de convention = pas de subvention.

Si elle est sollicitée, la prime de résultat sera versée après contrôle administratif par la fédération.

(5) Ces éléments ne sont subventionnés qu'une seule fois, l'année de création ou de fabrication.

SUBVENTIONS ETUDIÉES AU CAS PAR CAS

- Location de parcelle pour cultures pour la faune :

Pour chaque parcelle louée : - Fournir un bail de location
- Préciser le lieu dit avec le N° de parcelle
- Préciser la superficie.

- Acquisition foncière :

Une convention disponible à la Fédération doit être signée entre la Fédération Départementale des Chasseurs et l'acquéreur. Seules les associations de chasse et certaines personnes morales peuvent bénéficier de cette aide financière.

- Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Contactez la Fédération.

- Jachères fleuries :

Des semences pour 1 hectare sont fournies gratuitement à l'adhérent territorial sur demande.

- Plantation de haies :

Contactez la Fédération Départementale des Chasseurs.

- Cultures pour la faune :

Des semences pour 3 hectares sont fournies gratuitement à l'adhérent territorial sur demande.

- Agrainoirs :

Des seaux agrainoirs de 10 litres pour le petit gibier sont disponibles au tarif de 5 € pour l'adhérent territorial.

- Aide financière aux actions menées en milieu scolaire :

Envoyer un dossier contenant le programme d'actions et tous les justificatifs de frais (s'il y en a).

- Aide financière aux groupements de toutes formes :

Envoyer un dossier complet du programme d'actions.

- Autres :

Se renseigner auprès de la Fédération.

■ Chaque dossier envoyé à la Fédération sera examiné afin de le valider et de déterminer la participation financière éventuelle.

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA SAONE-ET-LOIRE**

**Le Moulin Gandin
24 Rue des 2 Moulins – CS 90002
71260 VIRÉ**

**Tél. : 03.85.27.92.71
E-mail : fdc71@chasseurdefrance.com
Site Internet : www.chasse-nature-71.fr**

*Partage et vie
des territoires*



Fédération Départementale **des Chasseurs**

de la Saône-et-Loire